

Diagnostic de santé communautaire de la population des Gens du Voyage du Rhône : présentation des résultats

En voici les principaux résultats :

Rappelons dans un premier temps que la méthode choisie est celle du diagnostic de santé communautaire. Cette méthode privilégie la participation de la communauté au diagnostic. Nous avons en effet, dans la première phase de l'étude, organisé des entretiens de groupe pour demander aux gens de nous expliquer eux-mêmes quels sont leurs problèmes de santé. La même démarche a été effectuée auprès de leurs médecins traitants (diagnostic de perception) : 7 entretiens de groupes ont ainsi été réalisés sur 7 terrains comprenant entre 4 et 8 personnes. Et c'est à partir des seuls problèmes ressentis par la population que nous avons réalisé une enquête plus épidémiologique (diagnostic objectif) : 55 personnes ont ainsi répondu par la suite à cette enquête par questionnaire individuel.

■ La souffrance morale

L'analyse des échanges au cours des entretiens de groupe rapporte que le thème le plus fréquemment évoqué peut être regroupé sous le vocable "souffrance morale". Les symptômes cités sont les troubles du sommeil, la peur, l'angoisse, la dépression. Ils sont à chaque fois reliés aux conditions environnementales (bruit de l'autoroute ou de la voie ferrée, peur de l'accident, mauvaises odeurs, "problèmes de terrains"...). Les comporte-

L'enquête sur la santé des Gens du Voyage vient de se terminer après deux ans d'un travail de collaboration entre l'ARTAG et Médecins du Monde. Le document final est disponible dans chaque association. Le but de ce travail était d'identifier les problèmes collectifs de santé prioritaires (problèmes les plus importants qui affectent tant physiquement que psychologiquement les groupes sociaux) de la population étudiée. La dite population était constituée des Gens du Voyage Tsiganes (Gitans, Manush', Sinti, Roms...) et Yénisches en habitat mobile ou mobilisable dans le département du Rhône.

ments addictifs (tabac, alcool, médicaments psychotropes) sont fréquemment rapportés, mais ne sont pas toujours considérés comme problématiques. La drogue est évoquée par certains.

Dans l'enquête par questionnaire, le test de qualité de vie SF 36 a montré que la population des Voyageurs a une moins bonne perception de sa santé aussi bien physique, morale et sociale que la population générale française. La consommation des somnifères et de tranquillisants chez le Voyageur est presque trois fois supérieure à celle du gadjo. L'addiction à l'alcool semble au moins autant présente que dans le reste de la population. Le tabagisme est par contre bien supérieur chez les Gens du Voyage.

Tous ces indicateurs confirment le sentiment de "dépression collective" décrit lors des entretiens de groupe.

Les origines de ce malaise trouveront sûrement une explication dans les difficultés rencontrées sur les terrains. Mais il

semble aussi que la perte progressive du voyage pour la sédentarisation entraîne un sentiment de perte de culture lui-même très dépressif.

■ Les maladies du cœur

C'est le deuxième thème le plus cité lors des entretiens de groupe, et le premier thème concernant les maladies purement somatiques (infarctus, angine de poitrine, accidents vasculaires cérébraux et facteurs de risque comme le diabète, le cholestérol).

L'enquête par questionnaire confirme l'importance de certains facteurs de risque cardio-vasculaire. Comme nous l'avons déjà dit, le Voyageur fume presque deux fois plus que le non-voyageur. Au niveau de l'alimentation, les trois repas préconisés dans la journée par le milieu médical sont rarement respectés, le grignotage est fréquent, la charcuterie semble très prisée, tout comme les sodas et les sucreries. L'index d'obésité est supérieur chez le

Voyageur adulte à celui du reste de la population générale. Il ne semble pas y avoir d'obésité infantile. La consommation de médicaments anti-hypertenseurs, anti-diabétiques et anti cholestérolémiants est elle aussi importante.

Ce faisceau d'arguments épidémiologiques confirme donc un risque de maladies du cœur important chez les Voyageurs.

Au vu de ses résultats, il nous faut maintenant poursuivre le travail et proposer des actions de santé pour tenter d'améliorer la santé des Gens du Voyage, toujours en collaboration avec la communauté elle-même. Les associations Médecins du Monde et ARTAG travaillent déjà sur la réalisation d'actions communes.

Ce sera sûrement pour nous l'occasion de nous retrouver dans un article du "Monde Tsigane" à venir. En attendant nous sommes là pour recueillir vos réactions et vos idées.

Citons pour terminer les propos de Camille Duranteau : "Qu'est-ce qui ne va pas chez les Voyageurs ? J'ai envie de dire : laissez-les respirer et travailler, vivre leur vie de voyage et leur culture, et tout ira mieux. Ils seront moins stressés, moins angoissés. Apportez-leur l'information qu'ils désirent, écoutez les, ils ont beaucoup de choses à nous dire. Reconnaissez le voyage, son mode de vie, ses valeurs. Des valeurs simples, des besoins normaux. Voilà de quoi aborder la santé avec les Gens du Voyage, parce qu'elle suscite un vif intérêt".

À bon entendre...

Dr Jean FAYA ■

— EDF et Gens du Voyage : le courant passe mal ! —

Prendre une bonne douche avec l'hiver qui approche, comme c'est agréable ! Manger un repas chaud quand il fait froid dehors, hum ! Laver son linge à la machine, allumer les lumières quand la nuit tombe, faire chauffer les biberons de son enfant, conserver le beurre, le fromage, les légumes au frigidaire, comme c'est normal ! "La moindre des choses, le minimum" dirait-on.

Pourtant, pour des familles des Gens du Voyage, cela devient leur combat essentiel au quotidien. Encore une fois, celles-ci accumulent les injustices. C'est l'histoire de la famille Vigoureux avec ses deux jeunes enfants, installée à proximité du terrain communal. Chaque jour, elle supporte l'isolement, les poussières, les bruits des usines et de l'autoroute. Chaque jour, elle se sent inexistante aux yeux de la société ; chaque jour, elle se sent enfermée dehors. Mais ce déni ne semble pas être suffisant. Aujourd'hui, on leur annonce que désormais leur alimentation en électricité va leur être coupée. La règle désormais appliquée rigoureusement est la suivante : l'opportunité d'un compteur-chantier dure trois mois, un point c'est tout. Que faire ?

- Acheter un compteur définitif ? C'est impossible sur un terrain illicite... C'est l'histoire de ce poisson qui se mord la queue !

- Acheter un groupe électrogène ? Cela fait énormément de bruit, c'est très cher et dangereux pour les enfants ;

- Acheter un lopin de terre ? C'est très cher, trop long à acquérir. Sans oublier qu'ils sont

Gens du Voyage, on ne leur vend pas un terrain aussi facilement !

- Partir ? Mais où ? !

- Vivre sans électricité ? Sûrement pas.

Monsieur Vigoureux raconte son combat : "Si on m'enlève l'électricité, vous ne vous rendez pas compte la vie qu'on va avoir. Plus de machine à laver, plus de linge propre, plus de lumière, plus de frigo, plus de sèche-linge. Comment on va faire en hiver ? J'ai déjà vécu 3-4 jours sans électricité, c'était la misère. C'était la fin du monde. Rien que d'en parler, ça me stresse. Si mes petits sont malades la nuit, comment je fais ? Tu n'as plus de vie, c'est comme l'eau. Tu fais comment quand tu n'en as plus ? C'est dramatique cette histoire. D'être malade ou pas, ils n'en ont rien à foutre."

Monsieur Vigoureux et sa femme ont tenté à maintes reprises d'avoir une explication avec EDF, avec la mairie, mais là aussi c'est un vrai parcours du combattant : "Je suis le seul qui a des emmerdements à ce niveau-là. Je le prends comme une injustice et comme un effet personnel. Si j'arrivais à avoir le Directeur d'EDF, je lui demanderais pourquoi je suis le seul à être dans cette merde... J'ai toujours payé les factures, on est réglo... Il va falloir qu'EDF me reçoive avant de m'enlever le compteur... J'aimerais bien m'expliquer avec le Maire aussi pour pouvoir faire mon recours. Je me suis déjà déplacé trois fois à la mairie pour rien. On me fait balader de personnes en personne, qui ne se présentent même pas. J'en ai marre de faire des allers-retours, ça commence à me stresser. J'ai ma vie privée qui est déjà assez dramatique

comme ça. Comment je peux faire pour avoir un rendez-vous de cinq minutes avec le Maire ? C'est quand même dramatique. Je suis un être humain, je ne suis pas un chien, je ne suis pas une bête. D'habitude, je comprends beaucoup de choses, mais là, je ne comprends plus. Vraiment, on nous accepte trop mal... S'ils ne veulent pas me recevoir, m'écouter alors ils ne toucheront pas à ma logette... On n'a même pas de réponse, ça c'est terrible, je préférerais avoir un courrier qui me dise "non" ; on attend, c'est pénible, c'est comme si on ne s'était pas exprimé, comme si on n'existait pas... Il faudrait qu'ils reviennent leur loi, y'a beaucoup de choses qui ne vont pas."

Oui, vous avez raison Monsieur Vigoureux, il y a beaucoup de choses qui ne vont pas. À commencer par cette **non-prise en compte de la réalité de vie des Gens du Voyage** : parce qu'ils ont à la base des problèmes d'accès à la propriété et à la location de terrain, de non-acceptation sociale de leur mode d'habitat différent, ils risquent en plus de se voir enlever ce minimum vital qu'est l'électricité. Cette situation humainement dramatique n'est pas unique et il est à craindre qu'elle ne s'étende à la majorité des familles du voyage, étant donné les nombreux problèmes de terrain. Cela est alarmant et nous appelle à la vigilance. Une réelle mobilisation collective doit se déployer afin de trouver des solutions qui tiennent compte et de ce besoin vital en électricité afin de ne pas exclure davantage et de la particularité de ce mode de vie en caravane.■

Myriam MARTY

Quoi de neuf à l'école ?

Deux circulaires sorties au bulletin officiel de l'Education nationale en avril 2002 concernent la scolarisation des enfants du Voyage. Nous vous présentons celle portant sur la nouvelle structure remplaçant les CEFISEM ; la seconde paraîtra au mois de janvier prochain.

Missions et organisations des Centres Académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)

Créés en 1975, les centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (CEFISEM) ont vu leurs missions et leur organisation redéfinies par la circulaire du 9 octobre 1990.

Dans les années 1990, ils ont été associés à la prise en charge de nouveaux besoins : accompagnement du développement des zones d'éducation prioritaire, ces inflexions ont été rendus possibles dans une période où les nouveaux arrivants en France étaient moins nombreux.

Par ailleurs, la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage conduit à la mise en place de nouvelles aires de stationnement et, en conséquence, crée des conditions plus favorables à une amélioration de la scolarisation des enfants du Voyage.

Il s'agit aujourd'hui de recentrer l'action des CEFISEM dans un domaine essentiel : l'aide à l'intégration des élèves nouvellement arrivés en France et des enfants du Voyage, à et par l'école. L'action doit être dirigée en priorité vers les personnels d'enseignement et d'éducation susceptibles d'accueillir et de scolariser ces élèves.

Un tel cadrage des fonctions de ces centres conduit à modifier leur nom et à clarifier leur positionnement institutionnel. Ces centres s'appellent désormais : centres pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV). Ils sont placés auprès des recteurs et prennent effet à compter de la rentrée 2002.

Missions

L'action des CASNAV doit être recentrée sur l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du Voyage : de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires, les personnels des CASNAV apportent une aide aux équipes pédagogiques. Ils constituent par ailleurs une instance de médiation et de coopération avec les familles et nos partenaires.

Ce recentrage signifie clairement qu'il convient de ne pas confondre deux problématiques très souvent assimilées : celle de l'intégration scolaire des populations aux caractéristiques particulières dont il est question ici et celle des zones et réseaux d'éducation prioritaire. L'implantation des classes spécifiques pour les élèves nouveaux arrivants, l'accueil des enfants du Voyage sont l'affaire de tous et ne doivent pas être associés aux seuls ZEP et REP.

- Les CASNAV sont des centres ressources pour les écoles et les établissements : Par des conseils et une aide pédagogique aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, par des actions de formation, par la diffusion de documents pédagogiques ou autres ressources, ils facilitent l'accueil et la prise en charge pédagogique des élèves ;

Ils constituent des centres de documentation spécialisés sur les enfants du Voyage et de familles non sédentaires ; Ils interviennent dans la formation continue ;

Ils constituent un partenaire privilégié des instituts universitaires de formation des maîtres dans le cadre de la formation initiale des enseignants ;

- Les CASNAV sont des pôles d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif : Les personnes des CASNAV capitalisent l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur des jeunes Voyageurs. Ils actualisent les données sur les effectifs, mettent en évidence les besoins liés à des demandes insatisfaites ou à des arrivées prévisibles (dans le cadre des regroupements familiaux, de

stationnements durables ou de rassemblements ponctuels, etc.). À la demande du recteur ou des inspecteurs d'Académie, ils représentent ces responsables du système éducatif dans les instances partenariales, notamment aux commissions consultatives départementales relatives à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.

- Les CASNAV sont des instances de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école. Experts dans leur domaine, ils peuvent répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs nombreux et divers qui œuvrent dans le même domaine (élus et employés de collectivités territoriales, travailleurs sociaux, éducateurs, membres d'association).

Organisation

- Un pilotage académique renforcé : L'existence institutionnelle des CASNAV liée à leur inscription comme service dans l'organigramme académique, doit devenir effective dans toutes les Académies. La composition de ce service académique est fonction des besoins locaux dans les deux domaines centraux de son activité ;

Là où les CEFISEM ont été assimilés à des centres académiques de ressources pour l'éducation prioritaire (CAREP), on veillera à préciser des missions distinctes pour CASNAV et CAREP ;

Le recteur arrête et impulse la politique académique relative à l'intégration scolaire des enfants et des jeunes nouvellement arrivés en France ou issus de familles du Voyage ; il s'appuie sur un groupe de pilotage qui réunit des responsables locaux. Il désigne un correspondant académique qui anime et organise le travail du groupe académique de pilotage.

- Une implantation et des moyens d'action opératoires ;

- Une équipe pluricatégorielle aux compétences sans cesse actualisées : L'équipe académique des membres permanents du CASNAV ne peut compter moins de trois personnes.

La nécessaire communication entre les CASNAV pour la production d'outils s'établira avec l'aide du centre national de document pédagogique et son département Ville-Ecole-Intégration (CNDP/VEI) et de son site Internet.

Les CASNAV doivent être connus et bien repérés par tous les directeurs d'école et chefs d'établissement, par les inspecteurs de toute spécialité. Il importe que leurs conditions de fonctionnement permettent de renforcer l'efficacité de leur contribution spécifique et essentielle à la mission qui incombe à l'École, lieu déterminant de l'intégration sociale par l'accès à la maîtrise de la langue nationale, par la connaissance de la culture et des institutions de notre pays, par la reconnaissance des valeurs qui fondent le vivre ensemble et, à terme, par l'accès à une qualification, gage d'insertion. ■

D'après la circulaire C. n° 2002-102 du 15/04/2002

Lorsque le Schéma paraît

Les travaux du Comité Restreint touchent à leur but. Quelques points de détail sont en cours de solutions. Lors du dernier réunion, Monsieur Léonardi, secrétaire général adjoint de la Préfecture, a proposé un calendrier de la signature du schéma. Celle-ci aura lieu début décembre et sera conjointe. En effet, le Conseil Général par la main de son Président et l'Etat par celle du Préfet cosigneront le document. Une bonne nouvelle qui ne pourra que faciliter sa mise en place.

Xavier POUSSET

TOUT SAVOIR SUR LE RECEPISSE DE CONSIGNATION

Le récépissé a été mis en place par l'administration fiscale pour permettre un recensement et un contrôle plus efficace des activités non sédentaire. Il a un caractère obligatoire sous peine d'une amende de 304,9 euros (2000F).

Personnes concernées par le récépissé de consignation

Les personnes soumises à l'obligation de détenir le récépissé sont celles :

- Sans domicile fixe depuis plus de 6 mois ;
- Munies d'un livret spécial de circulation, d'un livret de circulation ou d'un carnet de circulation ;
- Qui exercent une activité indépendante lucrative sur la voie publique ou dans un lieu public.

Le récépissé de consignation avec dépôt de garantie

Il s'agit d'une garantie de paiement des impôts et taxes dus : Le récépissé implique le dépôt au Trésor public d'une somme forfaitaire de 152,45 euros (1000F) pour les activités de vente de marchandises ou de prestations de service exercées, auquel il faut ajouter 76,22 euros (500F) si l'activité est exercée à l'aide d'un véhicule. Soit, au total **228,67 euros (1500F)**.

La restitution des sommes versées auprès de l'administration fiscale :

Si le bénéficiaire du récépissé n'est pas imposable, il peut récupérer ce dépôt d'argent 2 ans plus tard. Il en fera la demande par courrier au centre des impôts du lieu de la commune de rattachement en justifiant de l'exonération, du paiement ou de la non-exigibilité de l'impôt sur le revenu et de la Taxe professionnelle au titre de la période couverte par les récépissés. Par contre, s'il est imposable, le centre des impôts se paiera donc en priorité sur ce dépôt d'argent.

Le récépissé de consignation sans dépôt de garantie

Il est possible d'obtenir un récépissé de consignation sans dépôt de garantie c'est-à-dire sans avoir à verser tous les 3 mois la somme de 228,67 euros si la personne est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales (Impôt sur le revenu, Taxe professionnelle).

En cas de création d'entreprise, la première demande de récépissé sans dépôt de garantie ne peut être recevable qu'à compter du 1er janvier de la 2e année suivant celle de création.

L'obtention et la validité du récépissé de consignation

Il s'obtient immédiatement auprès des recettes principales des centres des impôts sur justification de l'identité et désignation de la commune de rattachement.

Aucune justification n'est exigée concernant l'exercice d'une activité indépendante. Cependant, une fausse déclaration peut entraîner des sanctions.

Le récépissé est valable pour 3 mois à partir de sa délivrance, renouvelable autant de fois que nécessaire. Il est délivré pour le titulaire ainsi que son conjoint et ses enfants mineurs.

ATTENTION !

L'exercice d'une activité indépendante nécessite l'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers. Le récépissé de consignation n'est ni une autorisation de circuler, ni une autorisation d'exercer une activité indépendante. La possession du récépissé ne dispense pas de l'inscription au Registre du commerce ou au Répertoire des métiers et du paiement des cotisations sociales. ■

INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Pour bénéficier de l'indemnité de départ à la retraite, il faut :

- Avoir 60 ans
- Avoir totalisé 15 ans d'affiliation
- Être toujours en activité au moment de la demande

Pour son calcul, on prend en compte la moyenne des revenus professionnels et non professionnels des 5 dernières années (1997 à 2001). Pour un couple, le montant annuel des revenus professionnels dérogés par l'activité auquel s'ajoute d'autres revenus, s'ils existent, ne doit pas être supérieur à **16970 euros soit 111315F**.

De plus, s'il y a d'autres revenus, comme Madame qui occupe un emploi salarié, la part correspondant à ces revenus ne doit pas être supérieure à **8390 euros soit 55034F**.

Pour une personne seule, le montant annuel des revenus professionnels dérogés par l'activité auquel s'ajoute d'autres revenus, s'ils existent, ne doit pas être supérieur à **9550 euros soit 62643F**. De plus, s'il y a d'autres revenus, la part correspondant à ces revenus ne doit pas être supérieure à **4620**

euros soit 30305F.

Lorsque tous les critères sont réunis, le dossier de demande d'indemnité de départ à la retraite passe devant une commission qui calcule et décide du montant de cette indemnité qui peut aller : Pour un couple, de **3140 euros** minimum à **18220 euros** maximum (20597 à 11951F) ; Pour un célibataire, de **2020 euros** minimum à **12100 euros** maximum (13250 à 7937F). ■

(Informations obtenues auprès de la caisse de retraite ORGANIC Lyon en juin 2002)

... suite de la page 1 (Regards sur le monde)

- Un groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes dont le but est de conseiller les états membres, d'inciter les instances internationales à prendre des décisions concernant ces populations ;

Enfin un Coordonnateur pour les activités Roms/Tsiganes a pour rôle de promouvoir la coopération avec des organisations internationales et des partenariats avec les associations de Gens du Voyage ;

L'objectif final de ces instances est de favoriser l'entente entre les Tsiganes et la population majoritaire, l'intégration (égalité des droits, respect de leur identité) de ces minorités ainsi que leur contribution et participation dans les projets.

Certains pays travaillent déjà à l'amélioration à long terme de la situation des populations Voyageurs dans leur pays : le chemin est ouvert pour poursuivre ces actions. Même si leur finalité n'est pas toujours avouable.

Dans toute l'Europe, la " question Tsigane " revient au goût du jour : à l'Est, par la volonté d'intégrer l'Europe communautaire ; à l'Ouest, par celle des politiques à prendre à bras le corps un problème récurrent, en ces temps de retour aux nationalismes : Les Tsiganes sont un risque pour la " société majoritaire " ; ils dérangent, ils sont différents. On ne naît pas tous dans le même salon, mais quand celui-ci est trop différent, on voudrait bien fermer les portes à double tour pour ne plus voir les différences. ■

Sabine FRESSARD

— les amalgames du discours politique —

Les années noires annoncées des Gens du Voyage

La même histoire se réécrit-elle ? Rappelons nous, la chronique du XVI^e siècle qui évoquait "ces bandes de vagabonds sans foi ni loi qu'il fallait chasser de notre royaume". Rappelons nous de Louis XVI qui envoyait les hommes Tsiganes aux galères ; rappelons nous du honteux carnet anthropométrique qui fichait les Tsiganes comme des délinquants et qui n'avait d'autre objet que de faire fuir ailleurs les Tsiganes de France. Et plus près de nous l'enfermement des Tsiganes par les pouvoirs français de Vichy... proies offertes aux nazis pour les camps d'extermination.

Nous ne pouvons nous rendre complice de la loi annoncée qui stigmatise l'ensemble de la communauté : le fichage, l'étoile au bras n'est pas loin. Les dérives policières sont déjà en marche. Les "attaques" de terrain de stationnement avec forces de l'ordre impressionnantes, sans décision de justice, ont déjà eu lieu cet été. Ces opérations "coup de poing" ont certes un intérêt médiatique majeur, pour aller dans le "sens du poil" de la pensée entretenue.

Quand on connaît les interprétations négatives, les fantasmes de nos concitoyens à l'égard des Gens du Voyage, ces coups de menton ne peuvent qu'entraîner l'adhésion de cette majorité non silencieuse.

Le balancier de l'histoire !

La loi Besson qui n'est pas encore appliquée, mais qui pour la première fois de notre histoire, faisait de l'accueil des Gens du Voyage un devoir pour notre République est contrebalancée sauvagement par la loi annoncée. La précipitation prévue de la mise en œuvre des schémas départementaux va nécessairement entraîner des "bavures" quant au lieu choisi par les communes... comme on le voit déjà. Au plus loin des clochers du village ; au plus près des stations d'épuration ou de la déchetterie. Enfin quoi des zones de relégation.

Les communes vont s'empresse de créer de toutes petites aires pour éviter l'envahissement des hordes barbares. On parle beaucoup ces derniers temps de **guerre contre les pauvres**. Il faudrait aussi parler de **guerre contre les autres**. Ces autres... Étrangers qui refusent de vivre comme nous qui résistent aux socialement correct... Pour qui l'important n'est pas la carrière professionnelle, pour qui **l'altérité** reste une valeur forte.

Ne nous y trompons pas. C'est à une opération de normalisation, de contrôle social que nous avons à faire avec la loi de sécurité annoncée. Les enjeux en terme d'atteinte aux valeurs fondamentales de notre société, de la dignité des personnes nécessitent la mobilisation dans l'instant. Demain il sera peut-être trop tard.

J.C. GUIRAUD,
Président du Comité de Coordination
pour la Promotion et en Solidarité
des communautés en difficulté
(Migrants Tsiganes)

**Être né Tsigane aujourd'hui...
Les projets de loi, les représentations négatives
véhiculées depuis des générations sont stigmatisantes
et creusent le fossé de la non-rencontre
entre la culture sédentaire et celle nomade.
Au grand regret de ceux qui œuvrent à l'ouverture
et au respect des différences.**

Le délit d'installation d'une habitation sur ou dans l'immeuble d'autrui sans autorisation expliqué aux Voyageurs

Le projet de loi rédigé par les services de M. Sarkozy, ministre de l'intérieur, comporte un article 20 ainsi rédigé :

"Après l'article 322-4 du code pénal, il est inséré un article 322-4-1 ainsi rédigé :

"Art. 322-4-1- 1 Le fait de s'installer, en réunion sur ou dans un bien immobilier appartenant à autrui, en vue d'y établir une habitation, sans être en mesure de justifier de l'autorisation du propriétaire ou du titulaire du droit réel d'usage de ce bien, est puni de six mois d'emprisonnement et 3 000 euros d'amende."

"Lorsque l'installation s'est faite au moyen d'un véhicule automobile, il peut être procédé à la saisie de ce véhicule en vue de sa confiscation par la juridiction pénale."

"Il Les personnes physiques coupables de ce délit encourent également les peines complémentaires suivantes :

1° La suspension pour une durée de trois ans au plus du permis de conduire ;

2° La confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction."

Précisons tout d'abord que ce texte, bien qu'il ne le dise pas, a pour objet de réprimer les personnes qui "squatent" un immeuble, et les Voyageurs qui stationnent sur des terrains autres que ceux prévus pour le stationnement des Gens du Voyage.

Pour qu'il y ait délit, il faut :

- Que l'installation ait lieu en réunion, c'est-à-dire plus d'une caravane. Dès l'instant où il y a 2 caravanes, le tribunal pourra considérer qu'il y a réunion. Il est évident qu'il est plus facile de faire partir une caravane que 50. S'il n'y a qu'une caravane, il n'y a pas délit ; s'il y a cinquante caravanes il y a 50 délits.

- Que l'installation ait lieu sur le terrain d'autrui sans l'autorisation du propriétaire ou du titulaire d'un droit réel d'usage.

Un voyageur qui serait propriétaire d'un terrain et qui accueillerait d'autres Voyageurs ne serait pas un délinquant et ses invités non plus. Des Voyageurs qui s'arrêteraient sur un terrain avec l'accord du propriétaire ou de la personne qui en a l'usage, sans en être propriétaire (usufruitier, locataire) ne seraient pas des délinquants. S'ils s'arrêtaient sur un terrain privé sans l'accord du propriétaire ils sont délinquants.

Des Voyageurs qui stationneraient sur la place publique d'une commune seraient-ils condamnables ? La réponse est difficile. On pourrait penser que tout citoyen peut stationner sur le domaine public

sans commettre un délit....

Mais la commune est "propriétaire" de sa place publique. Donc il s'agit bien d'un bien immobilier appartenant à autrui. Si la répression des faits de nature à compromettre l'usage du domaine public fait l'objet de textes particuliers, que les juristes classent dans la catégorie des contraventions de grandes voiries, dont la connaissance relève des tribunaux administratifs, il peut y avoir cumul avec une autre infraction relevant des tribunaux correctionnels.

On peut alors craindre que si des Voyageurs s'arrêtent dans une commune qui n'a pas d'aire d'accueil, alors que les communes participent à l'accueil des personnes dites Gens du Voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de "résidences mobiles" (art.1er.I. loi du 5 juillet 2000) sur un terrain communal, même public sans autorisation du Maire, ils seront délinquants et risquent d'encourir les peines principales et accessoires prévues par la loi. Aux dernières nouvelles, le délit sur un terrain communal ne serait pas constitué si la commune n'a pas crée le terrain qu'elle doit faire.

Quelles sont ces peines ?

Le délit de stationnement illégal sur terrain d'autrui sans autorisation, en vue d'établir son habitation, est puni de six mois de prison et de 3750 euros d'amende (24598,39Fr) et "lorsque l'installation s'est faite au moyen d'un véhicule, il peut être procédé à la saisie de ce véhicule en vue de sa confiscation par la juridiction pénale".

Cela veut dire que la police peut saisir immédiatement le véhicule, le mettre en fourrière, et ensuite, quand l'affaire viendra devant le tribunal, celui-ci pourra prononcer la **confiscation** définitive du véhicule, outre la possibilité de suspendre, pour trois ans, le permis de conduire du Voyageur.

Autrement dit, les Voyageurs délinquants, forcément pris au pluriel, puisque le délit n'existe qu'en réunion peuvent voir saisir immédiatement leurs véhicules, ce qui immobilisera instantanément les caravanes, avec les risques d'une confiscation par le tribunal.

L'ARTAG a raison de dire :

"Attention... Danger."

Il convient donc d'affirmer avec force que ce texte reste en contradiction avec la loi Besson du 5 juillet 2000. Il nous apparaît qu'il ne peut y avoir délit si les communes n'ont pas organisé l'accueil des Gens du Voyage, qui ont un droit au stationnement en vertu de la loi.

Il convient également de rappeler que depuis un rapport de la cour européenne des droits de l'homme (rapport du 11 janvier 1995 – Buckley/Royaume-Uni req. n°20348/92), le droit de vivre dans une

roulotte, même installée illégalement en méconnaissance de la réglementation sur la protection des sites, constitue pour les nomades un droit garanti (l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme). La caravane qui a remplacé la roulotte constitue bien une habitation et un domicile tant au regard de la convention européenne que du droit français (C.E 2 décembre 1983 ville de Lille).

Donc le Voyageur qui voyage avec son habitation sera coupable pénalement s'il est en groupe, en s'installant avec sa famille au sens large, sur un terrain sans autorisation ?

Il "n'établit pas", à proprement parler, son habitation dans un immeuble, comme pour un "squat", il fait stationner son habitation. C'est le stationnement qui est irrégulier et non l'habitation.

Pour sanctionner un stationnement irrégulier il n'y a pas besoin d'un texte nouveau et de sanctions disproportionnées.

Rappelons à ce sujet que sur le fondement de l'article 8 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le juge constitutionnel a pu énoncer l'existence d'un principe de proportionnalité des délits et des peines (Bruno Genevois – la jurisprudence du Conseil constitutionnel – Page 257).

Priver des Voyageurs qui stationnent irrégulièrement sur un terrain, parfois par nécessité, par une peine principale de 6 mois de prison et par la confiscation du véhicule indispensable à leur nomadisme légalement reconnu, constitue à notre avis une disproportionnalité susceptible d'être condamnée par le Conseil constitutionnel.

En fait, ce texte, sans le dire, vise sans aucun doute nos amis Manouches, Roms, Gitans et Yénisches. Nous savons qu'il y a d'autres façons de régler le stationnement des Gens du Voyage. La création d'un nouveau délit est la pire.

Avant de vouloir réprimer il appartient d'abord au gouvernement de faire respecter les textes antérieurs. Notre ministre de l'intérieur, juriste de profession le sait, n'a-t-il pas dit aux préfets le 27 septembre 2002 :

"il doit être clair qu'il **n'est pas question d'interdire les Gens du Voyage, ni de prévoir des incriminations pour une catégorie sociale en particulier**. Nous avons le devoir de veiller à ce qu'ils puissent s'installer dans des conditions décentes et satisfaisantes pour tout le monde. **Ce n'est qu'à ce prix** que nous pourrions être vraiment rigoureux à l'égard de ceux d'entre eux qui ne se comportent pas bien. Telle est la finalité des schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage. Or, je vous rappelle que seulement 24 schémas sont aujourd'hui approuvés. Je vous demande par conséquent que ces schémas soient signés avant la fin de l'année. Au-delà vous devez veiller à ce qu'ils ne restent pas théoriques, et donc que les aires d'accueil soient construites dans les deux ans."

Tirons donc les conclusions de cette déclaration. Il ne peut y avoir "rigueur" avant que les schémas départementaux soient mis effectivement en application sur l'ensemble du territoire.

Comme il ne faut jamais mettre la charrie avant les bœufs, l'article 20 doit être retiré. ■

J. BONNARD,
Vice-Président de l'ARTAG

— Réactions —

Pendant le pèlerinage des Gens du Voyage à Lourdes, fin août, il m'a été donné de participer en qualité d'évêque accompagnateur, au Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques. Or, il est apparu que le gros sujet d'inquiétude de la communauté Tsigane venait du projet de loi sur la sécurité intérieure soumis à la commission des lois pour amendement en juillet dernier. Certains élus, en effet, ont manifesté leur volonté de renforcer la lutte contre "l'envahissement de propriétés publiques et privées de manière illicite" dont se rendent responsables des Gens du Voyage, lutte assortie "de sanctions financières et de confiscation des véhicules."

Nous voyons bien la dérive possible de telles mesures. Sous prétexte de répondre dans l'urgence à de réelles questions de sécurité, il est facile d'en venir à considérer les Gens du Voyage dans leur ensemble (déjà naturellement suspects) comme une population gênante voire déviante. Il est plus simple de préférer une attitude répressive à la ferme résolution d'appliquer la loi Besson concernant la création d'aires de stationnement adaptées et en nombre suffisant. Aussi, plutôt que d'établir un rapport de force, ne devient-il pas urgent d'établir avec les associations représentatives des Gens du Voyage un dialogue confiant, soucieux de résoudre les nombreux problèmes que rencontre une population à la culture différente ?

Gilbert LOUIS, Evêque de Chalons en Champagne, Evêque accompagnateur des Gens du Voyage

"Le gouvernement a décidé d'entrer en guerre contre les pauvres"

Tels sont les mots de l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme le 21 octobre 2002 et qui regroupe syndicats, partis politiques, associations de tous types ayant pour but la défense des libertés et de la paix. Ce projet de loi représente un danger pour les minorités par la répression des "classes dangereuses". Ce projet "institute une République où la pauvreté est constituée en délit". Acceptons-nous ceci ? Nous laisserons-nous brimer jusqu'à la censure extrême, celle qui vise notre liberté individuelle ?

La Fédération protestante de France écrit à M. Raffarin à propos du projet de loi sur la sécurité intérieure et des Gens du Voyage

Dans une lettre adressée, le 16 juillet, au Premier Ministre, M. Jean-Pierre Raffarin, le président de la Fédération protestante de France, le pasteur Jean-Arnold de Clermont, l'a interpellé à propos du projet de loi sur la sécurité intérieure discuté à l'Assemblée Nationale qui donne lieu actuellement à un débat sur les Gens du Voyage.

Il faut dire que la Fédération protestante de France représente devant les pouvoirs

publics 500 associations protestantes et 16 Eglises, dont la Mission Evangélique Tsigane de France rassemblant 100.000 Tsiganes.

Si le président de la Fédération protestante a déclaré "apprécier les déclarations" de Nicolas Sarkozy qui "souhaite que tout amalgame soit évité avec les rassemblements de Gens du Voyage à vocation religieuse", il n'en est pas de même "des interventions de la commission des lois de bon nombre de députés qui veulent profiter de ce projet de loi pour y insérer des amendements toujours plus contraignants à l'égard des Gens du Voyage."

Tout en comprenant le souci de sécurité manifesté par les Maires et les Préfets, le pasteur de Clermont explique que la cause des tensions grandissantes entre les populations nomades et les pouvoirs publics tient en "la non-application de la loi Besson", à une répression toujours plus forte à leur égard, voire leur exclusion.

Le président de la Fédération protestante demande donc au gouvernement "de donner un signe fort (...) en faveur de la recherche d'une situation équitable et non démagogique" et espère "la nomination d'une personne compétente à la tête d'une Commission interministérielle qui, à l'écoute des représentants qualifiés des Gens du Voyage autant que des collectivités publiques, amènerait (le) gouvernement à prendre des décisions durables et acceptées par tous."

Réunion UNISAT "Les Gens du Voyage s'organisent"

Suite à la proposition de l'UNISAT, l'ensemble des associations ou organismes fédérateurs s'est réuni le 24 septembre dernier à Paris pour échanger à propos de la loi Sarkozy. Après un échange fructueux qui a permis à chacun d'exprimer ses craintes, nous pouvons faire deux constats :

- Les Gens du Voyage ne veulent plus vivre dans la crainte et l'angoisse du lendemain. Cette loi ne doit pas réveiller de vieux démons, toujours prompts à revenir sur le devant de la scène ; les Gens du Voyage ont aussi droit à la sécurité ;
- La jeune génération a montré sa détermination à ne plus accepter de courber l'échine et se cacher. Elle veut vivre pleinement sa citoyenneté sans devoir porter le poids d'une culpabilité collective dont les Gens du Voyage seraient porteurs.

La conclusion de cette rencontre est la création d'un collectif regroupant toutes les composantes représentatives des Gens du Voyage qui sollicitera, entre autres, des entretiens ministériels et interpellera les Députés de France pour revendiquer une modification de la loi afin que soit reconnu le droit à être des Gens du Voyage.

Un conseiller technique du Ministère de l'Intérieur recevra le 30 octobre six personnes du collectif... ■

X. P.

Lettre ouverte aux parlementaires

Les associations nationales de Voyageurs, fédération, associations et organisations travaillant avec et pour les Gens du Voyage soussignées, réunies en assemblée extraordinaire le 24 septembre 2002 à Paris, interpellent l'ensemble des parlementaires de France à propos de la loi pour la sécurité intérieure (LOPSI) et de son application dans les projets en cours.

Ils confirment les termes du communiqué diffusé le 1er août 2002. Les Gens du Voyage, français depuis des générations, ressentent comme un affront le projet de loi actuellement à l'étude.

Seront-ils donc toujours des citoyens de moindre droit ?

Eux aussi appellent au respect de ce qu'ils sont. Eux aussi demandent la sécurité :

- Sécurité pour la liberté du voyage
- Sécurité de leur habitat
- Sécurité de leurs activités économiques
- Sécurité de scolarisation de leurs enfants
- Sécurité pour leur santé

En un mot, **sécurité** pour leur existence dans tout ce qui exprime leur identité.

Nous récusons toute parole politique qui stigmatise les Gens du Voyage comme une population délinquante et, ou, à risque. En effet, quelle est la population qui accepterait d'être stigmatisée dans son ensemble comme le sont les Gens du Voyage ?

Nous récusons également la pression constante et la violence dont sont victimes les Gens du Voyage à l'occa-

sion de contrôles qui se multiplient sans cesse, souvent sans motif, qui frisent le harcèlement et ressortent d'une discrimination systématique.

À vous Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous demandons que les dispositions et les termes de la loi en préparation contribuent à la dignité et la reconnaissance des droits fondamentaux de tous.

Pour la sécurité de tous, nous demandons instamment que tout soit mis en œuvre pour que la prévention soit toujours prioritaire sur la répression.

Collectif constitué le 24/09/2002 :

- ANGVC (Association nationale des Gens du Voyage Catholiques) Saint-Denis, 93
- ARPOMT (Association pour une recherche pédagogique ouverte en milieu Tsigane) Strasbourg, 67
- ARTNF (Association régionale des Tsiganes et nomades de France) Blois, 41
- ASDT (Association sociale départementale des Tsiganes et autres Gens du Voyage) Elancourt, 78
- Centre Culturel Gitan, Pavillons-sous-Bois, 93
- Études Tsiganes, Paris 19
- Les Français du Voyage, Montfermeil, 93
- ONAT (Office national des affaires Tsiganes) Argenteuil, 95
- Regards, Froges, 38
- UNISAT (Union Nationale des Institutions Sociales d'Action pour les Tsiganes) Paris, 19
- URAVIF (Union des associations de la Région Ile-de-France pour la promotion des Tsiganes et autres Gens du Voyage) Paris, 19

— À propos du "bouc d'Azadel" ... —

Pour le jour du Grand Pardon, on choisissait deux boucs. Le grand prêtre, après diverses offrandes expiatoires, mettait les deux mains sur la tête de l'un, confessait sur lui les péchés d'Israël, puis l'envoyait au désert. Le bouc emportait avec lui les péchés qui lui étaient communiqués par l'imposition des mains .

En fait, la victime "bouc émissaire" serait ainsi porteuse de toutes les tensions internes, rancunes et violences potentielles qui existent au sein d'une communauté. D'après le philosophe René Girard , à travers tous les rites comportant une victime, il s'agissait de commémorer, sous de multiples formes, le geste de la fondation de toute société : la destruction d'une victime sur le dos de laquelle l'unité du groupe se fait. Mais toute la complication des rites provient de la gestion fine d'un unique problème : comment charger la victime d'une identité qui soit à la fois la nôtre (puisqu'elle porte nos désordres) et étrangère (puisque'il ne faut pas être obligé de la venger) ?

Le "monde moderne", dans son principe de "civilisation conquérante", et tout au long de son histoire, a interprété autrement cette prescription culturelle repérée dans la bible. Les "rituels" tendraient alors à se simplifier. C'est "l'autre", le "différent", qui va porter les "péchés" de tout un chacun. La différence même effraie, elle est souvent identifiée au mal que l'on s'est efforcé de tout temps de rejeter en dehors de soi. L'autre va apparaître dangereux, tout au moins de façon latente aux yeux des populations dominantes. Il sera par conséquent banni, ou bien réduit à néant.

Les "gens du voyage" nous sont souvent présentés comme des "suspects". Ils dérangent parfois les "riverains" par le seul fait qu'ils sont différents dans leur façon de vivre. Ils apparaissent comme des étrangers. Ils habitent cependant nos territoires depuis cinq siècles, autrement, il est vrai. Si on peut constater, par ailleurs, que la rencontre de l'autre transforme, alors quelles transformations pourra produire encore leur présence dans nos sociétés ?

Quel effort de civilisation devrions-nous faire pour ne pas confondre la perméabilité des frontières, à l'intérieur comme à l'extérieur des États, avec le déni de l'autre ? L'homme est multiple, complexe ; c'est sa richesse. Il ne pourra sans doute jamais devenir "unique en son genre", dans sa relation avec ses semblables comme avec lui-même. La présence de l'autre est nécessaire dans notre principe même d'existence. La croyance à un "ordre nouveau" qui voudrait en finir avec lui, parce que coupable du "délit de différence", ne serait qu'une prétention humainement irréalisable. Prétendre éradiquer la différence, autant que l'idée même du mal, ne saurait se faire sans éliminer l'homme. ■

Gérard CHABENAT

1 *Journet N, " La fascination du sacrifice ", Sciences Humaines n°58, février 1996*
2 *Girard R, " La violence et le sacré ", Grasset, 1972*

— L'association —

L'ARTAG a participé au salon des associations humanitaires, qui se déroulait au centre commercial La Part Dieu du 17 au 19 octobre. Les associations de solidarité nationale et internationale se sont retrouvées cette année encore pour permettre au public lyonnais de découvrir le travail effectué par leurs bénévoles et équipes salariées. Une occasion pour l'ARTAG de faire découvrir son travail, ses objectifs, ses difficultés et les évolutions, si minimes soient-elles, quant à la vision des Gadje sur leurs concitoyens Voyageurs.

— Intervention de l'ARTAG au GRETA —

Au cours du mois de septembre 2002, l'ARTAG a eu l'occasion de travailler avec le GRETA-Vénissieux. L'intervention de l'association s'est inscrite dans le cadre d'une formation proposée par l'institut à des jeunes de moins de vingt-six ans. Cette formation, d'une durée de six mois, avait pour thématique centrale l'environnement, en alternance avec des périodes de stage en entreprise. Pour l'ARTAG, cette expérience fut riche en échanges et l'occasion de sensibiliser des jeunes au mode de vie Tsigane.

La mairie de Vénissieux a fourni le sujet du stage : l'aménagement paysager d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage. La commune envisage en effet à terme de réaliser sur son territoire une aire de séjour de vingt places, conformément à la Loi Besson du 5 juillet 2002. Un terrain prévu pour ce projet, d'environ 2000 m² a donc servi de support à la réflexion du groupe. Depuis quelques mois, les stagiaires avaient commencé à travailler leur projet : un spécialiste avait fourni aux jeunes des notions d'aménagement paysager, des prises de vue du terrain avaient été réalisées.



Le GRETA s'est adressé à l'ARTAG pour apporter des notions générales sur le mode de vie Tsigane ainsi que des éléments concrets sur les besoins en matière d'habitat des Gens du Voyage.

L'intervention de l'ARTAG s'est décomposée en trois temps : deux séances d'information, l'une sur l'histoire et la culture tziganes, l'autre sur l'habitat en caravane et les nouvelles réglementations en matière d'aire d'accueil. Un troisième temps a été consacré à des discussions sur le travail des stagiaires.

Les séances d'information, qui se sont appuyées sur des supports vidéos, photos..., ont constitué des moments d'échanges intéressants.

Nous sommes partis des représentations des jeunes pour

aborder successivement les différentes réalités du mode de vie des Gens du Voyage : l'habitat, la scolarisation, les traditions, les métiers...

Le groupe de jeunes a été très réceptif et même curieux de découvrir une communauté qui leur paraissait si étrangère, voir même hostile.

Les jeunes ont ainsi pu obtenir des réponses à leurs questions, en comprenant mieux les différentes communautés que l'on nomme de façon plus générique les "Gens du Voyage".

Ainsi les représentations premières ont évolué peu à peu :

Un jeune stagiaire a même rappelé, lors de la seconde rencontre, qu'il avait découvert les Yénisches, les Manouches, les Roms et les Gitans.

Nous avons alors perçu que notre discours avait fait trace chez lui et qu'un lien avait pu se faire entre la réalité de ces jeunes et ce qu'ils avaient pu apercevoir de la vie des Gens du Voyage. Un autre stagiaire a montré un intérêt assez grand pour ce peuple qu'il ne connaissait pas, mais dont il était en recherche de points communs. Une jeune fille a été beaucoup plus interpellée par la question du mariage chez les Gens du Voyage, et a pu faire des parallèles au sujet de certaines traditions.

Ainsi, le rapport à l'étranger et à la différence a pu être approché par ces jeunes qui peuvent également eux-mêmes ressentir une certaine exclusion du fait de leur âge, de leur situation familiale et sociale.

Les informations apportées par l'ARTAG ont été reprises et rediscutées avec les formateurs du GRETA et ont donné lieu à des écrits sur les paroles des élèves et leurs représentations.

Ces échanges et ces expériences ont débouché sur un travail concret :

Lors de la 3^{ème} rencontre, les stagiaires nous ont présenté une première maquette de leur travail. Dès cette étape, le projet annonçait des idées intéressantes et originales. Ce qui a retenu notre



attention, c'est une approche différente de celles qui sont classiquement proposées pour ce type de programme. En effet, les jeunes étant partis d'une approche paysagère, ils ont privilégié l'angle de la nature et du cadre de vie. Cependant, le projet respectait scrupuleusement les aménagements minimums (branchement d'eau, d'électricité, les facilités de circulation sur le terrain, les éclairages collectifs...).

Malgré le peu de temps qui leur restait pour finaliser leur travail avant la restitution définitive, les jeunes du groupe "Environnement" ont réalisé une large maquette sur support en carton. La restitution a eu lieu vendredi 27 septembre dans les locaux du GRETA, en présence d'un représentant de la municipalité, d'un représentant des services techniques de la commune, de l'ARTAG, de différents partenaires et d'autres élèves.

Pour préserver l'aspect modulable de l'aire, les places de caravanes, d'une centaine de m², ne s'organisent pas selon un schéma géométrique rectangulaire. Elles sont au contraire désignées sous formes d'ovales goudronnés, répartis régulièrement sur le terrain, autour d'un espace vert central collectif, évitant ainsi les vis-à-vis. Autour de ces ovales, le revêtement dominant demeure l'herbe.

De plus, les stagiaires ont répertorié des essences de plantes et de fleurs, destinées à remplacer une partie du mobilier urbain ou à le masquer (végétaux autour des bornes d'électricité, en guise de clôture ou de délimitation des places, usage de pierres...).

Ce souci de préserver un environnement naturel est un critère essentiel pour les

Gens du Voyage qui est bien souvent oublié dans les réalisations d'aires d'accueil. Dans le cadre des statuts de l'association, des rencontres comme celles-ci contribuent à améliorer l'image encore négative des Gens du Voyage. L'approche de l'ARTAG a permis une rencontre entre 2 mondes (celui des Gens du Voyage et celui de ces jeunes en insertion) où chacun a besoin d'apprivoiser l'autre grâce à l'échange et la découverte. Ainsi, ces jeunes ont pu exprimer leurs idées préconçues pour mieux les mettre à l'épreuve face aux professionnels de l'ARTAG, les réévaluer et peut-être même les reconsidérer.

Le représentant de la municipalité a été sensible au projet réalisé par les jeunes, qui a été l'occasion pour l'ARTAG de rediscuter des enjeux de la réalisation d'aires d'accueil pour les communes.

Cette expérience a également permis de construire un partenariat entre l'ARTAG et le GRETA, et d'envisager des perspectives de travail ensemble.

En ce qui concerne les intervenants de l'ARTAG, cette expérience fut instructive, l'approche des jeunes étant inattendue, originale et riche pour la réflexion.

Notre surprise fut grande lorsque certains d'entre eux ont manifesté leur désir d'aider les Gens du Voyage en nous demandant de faire connaître leur projet auprès d'autres municipalités.

Nous souhaitons à ces jeunes, qui ont désormais achevé leur formation, bonne chance et réussite dans leur parcours professionnel et social. ■

Anaïs ROMAN
et Isabelle JANNAUD

— Témoignage : —

“On est parti le 9 août, on est revenu le 19. Ça a duré 9 jours. On est parti de Mions, mais pas avec toute la famille. Moi, mon mari, et quatre de mes enfants. Pas mon fils Henri, qui était resté pour garder les maisons. On part toujours à 3 ou 4 caravanes. On retrouve des gens sur place.

Je suis allée à Lourdes parce que j'avais promis d'y aller. On y va tous les ans pour le 15 août. Ça a été difficile cette année pour nous. Déjà pour mon mari, à qui il fallait des pansements tous les jours. Dans beaucoup d'endroits, on nous a refusé, pour stationner, pour faire les pansements.

La première halte, on l'a faite à Nîmes. Ça a été, on était sur le parking d'un grand magasin. On est resté la nuit. Le lendemain, on est allé aux pansements, ils nous ont bien reçus. On ne faisait que passer.

La deuxième halte, c'était à Cap d'Agde. C'est là que les ennuis ont commencé...D'habitude, on y va toutes les années, à partir de juillet.

Il y a du monde, c'est beau, c'est bien, le cap d'Agde. Mais cette année, c'était différent.

Quand on y est arrivé, d'abord pour mon mari, c'était la catastrophe : L'infirmier n'a pas voulu s'occuper de lui, j'ai dû le faire rattraper par la police ; le premier jour, il l'a soigné, il nous a dit de revenir le lendemain pour 11h15.

Le lendemain, c'était nous les premiers. Il était 10h30, on a attendu jusqu'à 11h15 qu'il arrive. Il y avait d'autres personnes qui attendaient. Il nous fait rentrer, puis il dit "Je ne peux pas vous prendre aujourd'hui". "Comment, vous ne pouvez pas nous prendre ?", je voulais savoir pourquoi, car il nous avait dit la veille que l'on pouvait revenir. Il a dit qu'aujourd'hui, il n'avait pas de papiers pour mettre sur la banquette. J'ai dit, "Je vais aller voir le docteur à côté". Le docteur nous a dit que ça n'était pas à lui de faire des pansements, que c'était à l'infirmier. L'infirmière du docteur lui a apporté un rouleau de papier. Je retourne vers l'infirmier. Il me dit, "Je ne fais pas de pansement, si vous n'arrêtez pas, je vais appeler la police". En insistant, il nous a refusé quand même. Je lui ai dit "Prends pas cette peine-là, je vais descendre, je vais te ramener la police moi-même", voilà. Il a cru que l'on était parti. Il est sorti, il est monté sur sa moto, on l'a rattrapé avec les policiers. Il a dit que je l'avais agressé. Alors j'ai dit "Tu es un menteur". Il disait qu'il n'avait pas de pansements stériles. Mais moi j'en avais. Donc j'ai fait voir ça aux policiers, que je le payais tout de suite, même sans carte vitale. Il a refusé quand même, sachant que mon mari était malade. Alors, j'ai dit : "Je porte plainte contre le monsieur". Il a perdu quand même un moment.

En plus, ça tombait un samedi. Donc, le dimanche, mon mari n'a pas eu de pansements.

Et puis on a eu un PV de 130 Euros, pendant que j'étais allée voir les policiers. On était sur le parking du marché. Alors j'ai pris le PV et je l'ai ramené aux gendarmes, on leur a dit qu'on était arrêté pour les pansements et qu'on était prêt à partir. Ils nous ont repris le PV.

Après le Cap d'Agde, on a été à Cazères, à 150 km de Lourdes.

Ça s'est bien passé. C'est plus dans la campagne. On était dans un terrain de camping. On est resté deux jours. Deux jours, pour que l'infirmière puisse venir à domicile ; elle est venue chez nous. Il y avait des Gadje dans le camping. C'était tous des Gadje, il n'y avait pas de Voyageurs, à part un ou deux. Ça ne nous gêne pas.

Entre temps, on a été à l'hôpital à Béziers, où ils nous ont refusé. Ils nous ont dit que c'était le travail d'une infirmière, qu'ils n'avaient pas le temps, qu'il fallait trouver une infirmière. Les médecins disaient qu'ils n'étaient pas obligés de faire les pansements.

Puis on est arrivé à Lourdes, après Cazères, le 12 août. Ça s'est bien passé, sauf pour le stationnement.

Les autorités n'ouvraient les terrains pour le station-

Sur la route de Lourdes —

Cet été, Rita, comme beaucoup de Voyageurs, est partie sur les routes avec une partie de sa famille pour accomplir son pèlerinage à Lourdes. De l'agglomération lyonnaise à Lourdes, il a fallu parcourir près de 1400 km aller-retour. Cette année, au souci de trouver des endroits où s'arrêter s'est ajouté, pour la famille, celui de trouver des soins infirmiers à chaque étape.



nement qu'à partir du 16. On était en avance par rapport au pèlerinage des Voyageurs. On ne vient jamais pour le pèlerinage des Voyageurs. On préfère être plus tranquille et venir pour le 15 août. Mais il y a beaucoup de Voyageurs qui font comme nous, qui viennent avant, et qui repartent le 16. Mais les terrains ouvrent après le 15, c'est pour ça que l'on n'avait pas de place.

Le 12, on s'est posé sur une place jusqu'au 14. C'était une place au bord d'une route, mais ça allait. Pour l'eau, on allait aux fontaines.

Le 14, ils nous ont fait partir de cette place, les organisateurs. Et ils nous ont fait rouler toute la journée sous une chaleur de plomb, jusqu'à sept heures le soir. Chaque fois que l'on trouvait un endroit, la police venait pour nous demander de partir.

Alors, on a trouvé un endroit, on voulait rentrer, on a enlevé une grosse pierre. On était tous entraîné de mourir de chaleur. C'était une usine désaffectée. Le propriétaire nous a dit, "Si vous voulez rester dedans, vous aller me donner 5000 F de caution". Alors, je lui ai dit "Tu es un raquetteur". "Si jamais il n'y a rien de cassé, je vous rends les 5000 F". Je lui ai dit "Avant, il faut que tu me fasses l'état des lieux!". J'ai dit aux gendarmes, "Ce monsieur, c'est un raquetteur, il nous demande 5000 F pour rentrer, ça se fait pas.". Il dit "Alors, si vous voulez, je vais vous donner un champ à Tarbes". Mais je n'étais pas venue ici pour aller à Tarbes, j'étais venue pour aller à Lourdes pour le 15 août. On n'est donc pas allé sur le champ.

On avait des grands malades, car en plus de mon mari, le cousin de mon mari a une maladie au cœur, et moi-même je suis malade. Il faisait 40° de chaleur. Alors, on leur a dit qu'il ne fallait plus nous faire le coup des balades, ça ne sert à rien. Ça ne les intéressait pas. Alors, mon mari a commencé à s'ennerver.

À la fin de cette journée, à 19 heures, on a cassé le cadenas des moines, et on est rentré dans le monastère. C'était réservé pour les Voyageurs, mais pour le 16. Nous on y est arrivé le 15.

On leur a dit "Faites ce que vous voulez, mais nous, on reste là". Y'avait un gendarme devant encore, il nous a dit : "Vous avez vraiment eu de la patience aujourd'hui, moi, je n'aurais pas eu tant de patience". La police a été très sympa. Ceux qui organisaient les terrains, c'était eux qui nous faisaient partir, mais en vérité, c'était des "faux jetons".

C'était un emplacement pour les Voyageurs, les moines n'étaient pas là. On nous a dit "Vous rentrez dedans, mais il n'y a pas d'eau et pas de courant". On est resté sans eau et sans courant un soir. Le lendemain, ils sont venus nous mettre l'eau et le courant car on était le 16. Après, on était plus tout seuls, y'a plein de Voyageurs qui sont venus.

Il n'y avait pas de loyer à payer, le terrain était disponible pour les Voyageurs pendant le pèlerinage.

Mais ça ouvre trop tard. L'idéal, ce serait que ça ouvre le 14. Parce que le 14, on arrive pour le pèlerinage du 15. Si les gens veulent rester pour le pèlerinage des Voyageurs, les terrains sont déjà ouverts. Ça nous permet de nous installer le 14, de se préparer pour le pèlerinage le 15, la procession. Ça fait des années que je vais à Lourdes, et j'y vais toujours pour le 15 août. Les organisateurs, ils veulent qu'on vienne que pour le 16 quand ils ouvrent les places. Le pèlerinage des Voyageurs ne commence que le 22 ou le 23, et ça finit le 30 août. Ils disent que le 15 août, c'est pas pour nous, alors que pendant le pèlerinage du 22, il n'y a pas que des Voyageurs, il y a aussi des Gadje, il faut le dire.

Cette année, il y avait beaucoup plus de Voyageurs qui sont venus pour le pèlerinage du 15 que pour celui du 22. Il y a eu beaucoup de problèmes de places.

À Lourdes, c'est toute l'année des pèlerinages, et c'est la première année qu'on a eu tant de misères pour s'installer.

Comme les champs n'étaient pas ouverts, les Voyageurs sont allés sur la place des abattoirs. Ils appellent ça la place des "cochons". Il y avait plein de cafards. Il y a des Voyageurs qui y sont resté quand même, il y avait tellement de monde !

À Lourdes, on est allé à la grotte, comme on a l'habitude de faire. Les Saintes-Maries-de-la-Mer, c'est fait pour s'amuser, à Lourdes, y'a des milliers de personnes pendant les processions, y'a pas un bruit, tu écoutes une mouche voler, c'est plus sérieux. Aux Saintes, tu écoutes que du "olé". Mais si je peux, je vais aux deux pèlerinages.

On se retrouve, on se parle, on connaît beaucoup de gens.

À Lourdes, on a trouvé facilement pour les pansements de mon mari. Si c'était pas les infirmiers, c'étaient les urgences qui le prenaient.

On est reparti de Lourdes le 18. Le retour a été plus calme.

On est parti le lundi de Lourdes, parce qu'on pensait trouver plus facilement un hôpital ouvert un lundi pour faire le pansement. Et le lundi, on a rien trouvé. Ils n'ont pas voulu nous prendre. On a été à Narbonne, ils nous ont refusé aussi.

Donc à l'aller et au retour, mon mari a été plusieurs jours sans de nouveaux pansements. Alors que sur l'ordonnance, il fallait tous les jours un pansement à domicile.

On n'a pas voulu s'arrêter au Cap d'Agde, alors, on s'est arrêté à Sète. On est allé à l'hôpital de Sète, ils nous ont refusé. On est allé voir un médecin qui nous a renvoyés à un autre, qui nous a fait le pansement tant bien que mal, mais ça n'était pas son rayon. On a stationné à Sète.

Le stationnement, on est habitué, c'est pas grave, mais rentrer dans un endroit et être rejetés comme ça, surtout dans un hôpital, pour faire des pansements, ça c'est cruel. Ça devrait pas se reproduire. On pensait que partout où on allait passer, ça allait être ouvert. On est déçu pour ça, c'est vrai. Cette histoire, si ça sert pas pour moi, ça servira peut-être pour les autres Voyageurs.

L'année prochaine, si je peux, je retournerai à Lourdes. ■

Propos recueillis par Anaïs ROMAN

— Des Partenariats —



Planète Foot à Mions

Dans le cadre de mon travail à l'ARTAG, j'interviens sur le quartier des Brosses à Mions, où la sédentarisation est très mal vécue.

Étant moi-même d'origine "Manouche" je suis à même de ressentir et d'expliquer ce sentiment d'exclusion et de perte d'identité.

L'un de mes rôles est d'animer ce quartier où règne le chômage et l'enlèvement, les jeunes devenant des proies faciles pour les dealers de drogues. Lors de mes nombreuses interventions sur le terrain, j'ai constaté que les jeunes parlaient souvent de football et qu'ils jouaient un peu n'importe où (sur des parkings, des terrains vagues...) du fait qu'ils se faisaient singulièrement chasser des terrains de sports. J'ai donc proposé à l'équipe de l'ARTAG d'organiser une animation de football hebdomadaire ; je pense qu'à travers cette activité sportive je pourrais mener un travail plus approfondi sur la prévention de la toxicomanie.

Dans le sport, les jeunes retrouvent des valeurs de respect, de solidarité, de loyauté, de combativité que les gens, isolés sans leurs quartiers, avaient tendances à oublier ; c'est aussi un moyen d'évacuer leur stress, leurs angoisses en transpirant sur un terrain de foot. Ils réapprennent à faire des efforts pour un collectif.

En recensant les jeunes du quartier, je leur ai demandé s'ils étaient intéressés pour s'entraîner régulièrement et disputer des matchs officiels sur le stade de la commune. Ils ont été enthousiasmés par la proposition et ensemble nous avons convenu d'un règlement : respect des horaires et des installations qui pouvaient être mises à notre disposition, mais surtout d'un code de conduite : pas d'alcool, pas de cigarettes dans les vestiaires, respect de l'adversaire et de l'arbitre.

J'ai rencontré le responsable du service de la jeunesse et du sport de la commune – M. DUFEU – et lui ai posément expliqué mon projet en détaillant tous les aspects positifs de cette activité sportive. Il a com-

pris l'intérêt que le sport pouvait apporter pour ces jeunes qui vivent dans ce quartier défavorisé, à cheval entre deux cultures.

Nous avons convenu d'un créneau horaire, tous les lundis de 18H00 à 22H00 sur le terrain de la ville de Mions. La remise des clés s'est faite après la signature d'une convention entre la Mairie et l'ARTAG.

Les jeunes se sentent revalorisés par la confiance que leur accorde leur commune. Sortis de l'atmosphère pesante de leurs quartiers, ils arrivent à mieux s'exprimer.

Pour moi, cela facilite une analyse plus sereine au cas par cas et de trouver ensemble des solutions à leurs problèmes. ■

Charles BORTOLOTTI

Le départ de Guy Alain DUFEU

Monsieur DUFEU, responsable entre autres du contrat de ville à Mions, a été ces dernières années un partenaire des Gens du Voyage. Il a été un acteur prépondérant de la mise en service du lotissement adapté qui a vu le jour en 2002.

Par ailleurs, il a grandement facilité le travail d'animation sur le quartier Joliot-curie qui a permis à Charles qui travaille sur ce quartier de mettre en place une activité football. Par ailleurs, il fut un facilitateur pour la création d'un groupe de parole.

M. DUFEU a rejoint un nouveau poste à la ville de Lyon pour s'occuper des problèmes périscolaires, sujet sur lequel les Gens du Voyage peuvent être amenés à le rencontrer de nouveau.

En lui souhaitant bonne chance, l'ARTAG le remercie pour son action. ■

Belleville : Un terrain pour les vendanges

Nous avons été interpellés pour accompagner le projet de la Mairie de Belleville concernant l'accueil des vendangeurs et qui en a confié la gestion à une société privée : L'Hacienda. Compte-tenu du caractère ponctuel du projet, nous avons limité notre intervention d'accompagnement des personnes au temps d'ouverture du terrain.

Nous avons proposé notre partici-

pation au comité de suivi pour évaluer ce qui est encore aujourd'hui la seule expérience d'organisation et d'accueil des Gens du Voyage pour un travail saisonnier dans une région qui en nécessiterait d'autres. Une réunion est prévue par la Mairie pour effectuer le bilan de cette action, qui, en outre, présente un caractère novateur de par son mode de gestion privée.

X. P. ■



Des nouvelles de Sinti Swing

Pour cette fin d'année, Sinti Swing se produira dans différentes salles de l'Ain, à la Brasserie Georges avec le Quintet Frasconne le 30 novembre, ainsi qu'au Jazz Club de Bourg-en-Bresse les 22 et 23 novembre en compagnie de Tchavolo Schmitt, un grand du jazz Manouche.

Le CD rassemblant leurs compositions (cf. article dans *Monde Tsigane n°4*) sera prêt d'ici à quelques semaines. Il sera distribué par les musiciens lors de leurs concerts, ainsi que par l'ARTAG (nous continuons à faire le relais avec le groupe).

Un grand merci à toutes les personnes qui ont permis la concrétisation de ce projet par leur souscription.

Nous avons été heureux de faciliter le travail d'un journaliste qui s'intéressait à l'état sanitaire des terrains des Voyageurs. Quelle surprise, pour ne pas dire consternation, lorsque nous avons vu paraître dans un magazine régional un dossier concernant la délinquance sur la région lyonnaise et où les Gens du Voyage étaient bien entendu montrés du doigt explicitement dans plusieurs articles.

Que dire sur ces procédés sinon qu'ils n'honorent pas une presse d'investigation pourtant nécessaire à tous. Le seul constat que nous pouvons faire, c'est qu'il ne fait que nourrir une méfiance de chaque communauté vis-à-vis de l'autre. **Moralité : ce n'est pas parce que vous êtes journaliste que vous faites de l'information !!**

L'ARTAG

Regards à propos des Gens du Voyage...

Deux députés ont demandé une enquête parlementaire sur les situations de conflit avec les Gens du Voyage qui serait l'occasion, semble-t-il, de mieux connaître leurs pratiques (mendicité agressive, réseaux mafieux...).

Peut-être qu'en sollicitant les associations de Voyageurs, la connaissance serait plus aisée, moins onéreuse et ... mutuelle.

Peut-être pourrions-nous aussi, lors des débats, faire la proposition aux sénateurs qui mélangent allègrement Gens du Voyage, Réfugiés des pays de l'Est et autres demandeurs d'asile pour mieux fustiger la loi Besson qui ne serait "pas à la hauteur du phénomène de l'itinérance". Il peut être nécessaire de leur rappeler que la loi Besson est avant tout une réponse au problème du logement...

D'ailleurs il n'est pas sûr que les élus locaux souhaitent que s'arrête ce phénomène de l'itinérance. Surtout lorsqu'il s'agit de schéma départemental car là aussi trop peu d'entre eux restent encore sur la réserve. Au niveau

local, l'ambivalence est de mise. Bien sûr il faut des aires de stationnement quelque part, telle est la volonté des élus... mais où ? Cette ambivalence et nombre de situations de stationnement produisent des effets négatifs par manque de décision, de volonté. Pourtant les élus locaux sont confrontés à des situations récurrentes, connues et prévisibles.

Cette attitude conduit à l'exaspération de tous... Et qui fait toujours naître une volonté ponctuelle d'en finir. L'imagination des responsables ne manque pas pour y parvenir. Mais malgré tout, le problème réapparaît toujours et encore.

Comme sur cette commune du Beaujolais qui a dû faire face à un stationnement massif à l'occasion des vendanges. Le maire, lui, a souhaité anticipé pour l'année prochaine, afin de ne pas être pris au dépourvu.

Donc, c'est bien une volonté politique qui est la condition nécessaire à un travail de fond sur la question des Gens du Voyage, d'autant plus que les solutions aujourd'hui existent. ■

Erratum

Dans l'article intitulé "Les marchés, apanage des Voyageurs" en page 4 et 5 du numéro 4 et consacrées à la situation économique des Voyageurs, il était écrit "avec la réduction des jours de marché" ; il s'agit en fait de réduction de places sur les marchés.

APPEL IMPORTANT

Nous recherchons des partenaires financiers privés ou publics pour faire vivre ce journal.

Merci de nous contacter

APPEL IMPORTANT

Pour notre rubrique "Courrier des lecteurs", merci de nous faire part de vos réactions, opinions et réflexions.

Monde Tsigane

Artag

Editeur : Artag
15 chemin Auguste Renoir
69120 Vaulx-en-Velin
LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80
Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication : Marie Claire BORTOLOTTI

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction :
Jean BONNARD
Arlette PREVOST
Marie CANNIZZO
Sabine FRESSARD
Xavier POUSET
Violette BORTOLOTTI
Myriam MARTY

Conception Graphique : Nathalie NAVARRE

Photographie : ARTAG

Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 € (25 francs)

Abonnement annuel : 15 € (100 francs)

CPPAP : 0404 G 81529

N° ISSN : en cours

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2002

Nombre de pages : 8

Tirage : 2000 exemplaires

Trimestriel :

Janvier / Avril / Juillet / Octobre

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) pour un an au journal "Monde Tsigane"

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

un seul exemplaire

100 exemplaires à diffuser

200 exemplaires à diffuser

15 € (100 F)

228 € (1 500 F)

457 € (3 000 F)

7,5 € (50 F) étudiants et bénéficiaires de minima sociaux

● Abonnement de soutien d'un an

76 € (500 F)

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et je m'engage à verser une cotisation annuelle de 15 € (100 F)

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-mail

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex